

SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE :

COMMENT SOUTENIR NOS ACTIONS EN QUELQUES CLICS ?

JE PAIE

Du 6 au 15 mai 2024
via la DSN d'avril 2024



J'AFFECTE

Du 27 mai au 4 octobre 2024
sur la plateforme dédiée



- 1 À partir du 27 mai 2024, connectez-vous à la plateforme soltea.education.gouv.fr avec vos identifiants Net Entreprises.
- 2 Retrouvez l'UIMM Hauts-de-France grâce à son SIRET **824 583 264 00018**, et sélectionnez l'établissement.
- 3 Attribuez le pourcentage de solde de Taxe d'Apprentissage de votre choix à l'UIMM Hauts-de-France.
- 4 Enregistrez vos attributions, après avoir vérifié que votre total « crédits répartis » est bien de 100 %.
A défaut, le pourcentage restant non fléché sera réparti par algorithme entre les 10.000 établissements bénéficiaires.
- 5 Envoyez un mail à contact@uimm-hdf.fr pour nous informer de votre attribution, sans oublier de préciser votre **raison sociale** et votre **SIRET**.
Vous pouvez utilement mettre en copie votre Chambre Syndicale Territoriale :



Fanny CAZÉ

Chef Projets RH UIMM Picardie

Référente Taxe App UIMM Hauts-de-France

06 48 11 37 13 – fcaze@uimm-hdf.fr